
L'eau et ses représentations dans les paysages de zones humides littorales : entre visibilité et invisibilité

Études de cas en France métropolitaine et ultramarine

Water and Its Representations in Coastal Wetland Landscapes: Between Visibility and Invisibility — Case Studies in French Metropolitan and Overseas Territories

Céline Barthon, Xavier Michel, Mathilde de Cacqueray, Céline Chadenas, Vincent Andreu-Boussut et Arnaud de Lajartre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/paysage/828>

DOI : 10.4000/paysage.828

ISSN : 1969-6124

Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Agrocampus Angers

Référence électronique

Céline Barthon, Xavier Michel, Mathilde de Cacqueray, Céline Chadenas, Vincent Andreu-Boussut et Arnaud de Lajartre, « L'eau et ses représentations dans les paysages de zones humides littorales : entre visibilité et invisibilité », *Projets de paysage* [En ligne], 20 | 2019, mis en ligne le 19 juin 2019, consulté le 28 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/828> ; DOI : 10.4000/paysage.828

Ce document a été généré automatiquement le 28 novembre 2019.

Projets de paysage

L'eau et ses représentations dans les paysages de zones humides littorales : entre visibilité et invisibilité

Études de cas en France métropolitaine et ultramarine

Water and Its Representations in Coastal Wetland Landscapes: Between Visibility and Invisibility – Case Studies in French Metropolitan and Overseas Territories

Céline Barthon, Xavier Michel, Mathilde de Cacqueray, Céline Chadenas, Vincent Andreu-Boussut et Arnaud de Lajartre

- 1 En un demi-siècle, les zones humides littorales et rétrolittorales ont connu un véritable changement de représentations, d'usages et de fonctions. D'espaces en marge, peu accessibles, elles sont devenues au XXI^e siècle le maillon fort d'un réseau écologique littoral, à l'interface des avant- et arrière-pays côtiers, en raison de leur rôle majeur tant pour la conservation de la biodiversité que pour la gestion de l'eau contribuant à la diversité des écosystèmes et des activités. On observe ainsi un véritable changement de perception et de reconnaissance, transformant ces milieux humides, souvent marqués par le déclin des activités primaires et l'abandon, en zones humides d'importance écologique nationale et internationale, menacées et, par conséquent, à préserver (Sajaloli, 1996 ; Fustec et Lefeuvre, 2000 ; Verger, 2009 ; Goeldner-Gianella, 2015). Suivant cette dynamique, les paysages de marais de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, d'étangs et de lagunes méditerranéennes ou les littoraux humides d'outre-mer connaissent depuis les années 1990 un nouvel intérêt écologique, en termes de régulation et de qualité des eaux, d'atténuation des risques naturels – inondation et submersion –, de développement d'activités économiques mais aussi de valeurs sociale et patrimoniale induites (Barnaud et Fustec, 2007 ; Maris *et al.*, 2016).

- 2 Pourtant, si leur caractère humide, permanent ou temporaire, libre ou géré, en définit les formes, la structure, les usages et les fonctionnalités, la dénomination même de « zone humide » a bien du mal à s'imposer dans l'opinion publique. L'enquête réalisée sur les représentations sociales des zones humides par Saidi (2012) révèle la quasi-inexistence de l'usage de ce terme par les habitants interviewés. Et si l'eau douce, saumâtre ou salée, permet d'en définir les formes (mer, marais, étang, océan...), rares sont les habitants qui l'identifient comme élément structurant des milieux et paysages. Plus étonnants encore sont les résultats d'une recherche menée par Béatrice Le Moel et al. (2015) sur les représentations sociales du milieu marin et l'iconographie du territoire chez les élus des communes littorales françaises. À partir de cartes mentales réalisées par ces derniers, les chercheurs constatent une présence très inégale de la figuration de la zone côtière communale et de l'interface terre-mer dans les dessins des 141 élus, 21 d'entre eux ayant produit des dessins comprenant la plage, le trait de côte ainsi que des éléments dessinés en mer, tandis que 59 d'entre eux les occultaient totalement de leurs représentations. Comment expliquer cette lacune dans les représentations de ce qui caractérise les zones humides et les paysages côtiers ?
- 3 Dans le prolongement de ces études, nous nous sommes donc intéressés à la question des représentations de l'eau « entre visibilité et invisibilité » à partir d'une recherche effectuée sur quatre espaces protégés littoraux (figure 1), reconnus pour leurs zones humides « d'importances majeures » à l'échelle nationale ou internationale (Blondel *et al.*, 2013 ; PNRN, 2005 ; Buttifant *et al.*, 2008 ; Triplet *et al.*, 2011 ; Delaporte *et al.*, 2008 ; Kania, 2012) et leurs paysages « à fortes valeurs patrimoniales » (Ollier et Provost, 2009 ; Desanlis *et al.*, 2017), faisant l'objet d'usages diversifiés et souvent conflictuels. Un travail d'enquête mené auprès de différentes catégories d'acteurs (entretiens) mais également auprès des habitants (questionnaires) a été remobilisé *a posteriori* afin d'alimenter la réflexion sur la place et les rapports de/à l'eau dans leurs représentations de ces territoires d'étude. Car, si le caractère répulsif des zones humides littorales entre le XVIII^e siècle et les années 1950 semble avoir définitivement disparu des représentations sociales selon Lydie Goeldner-Gianella *et al.* (2011), la présence de l'eau, son maintien et ses enjeux multiples y restent très inégalement appropriés, voire opposés.

Figures 1. Présentation des 4 territoires d'étude

Régions	Zones d'études	Rammar	PN / PNR	Natura 2000	RN N/R	CDL	Site classé / GSF	AMP
Manche	Baie de Somme	X	projet	X	X	X	X	X
Méditerranée	PNR de la Narbonnaise	X	X	X	X	X	partiel	
Atlantique	Marais de Brouage	projet	projet	X	X	X	X	X
Guadeloupe	Grand-Cul-de-Sac-Marin	X	X		X	X		AMA PN



a. Zones d'études, espaces protégés (EP). Légende EP : PN : Parc naturel national ; PNR : Parc naturel régional ; RN : Réserve naturelle (nationale ou régionale) ; CDL : Conservatoire du littoral ; GSF : Grand Site de France ; AMP : Aire marine protégée (Parc marin) – AMA : Aire marine adjacente au Parc naturel national. b. Paysages de zones humides associés. Les motifs paysagers retenus illustrent : 1) la diversité des zones humides (d'amont à l'aval) des zones d'études ; 2) les discours associés aux représentations des acteurs.

© Gouvernepat, 2014-2017 (b).

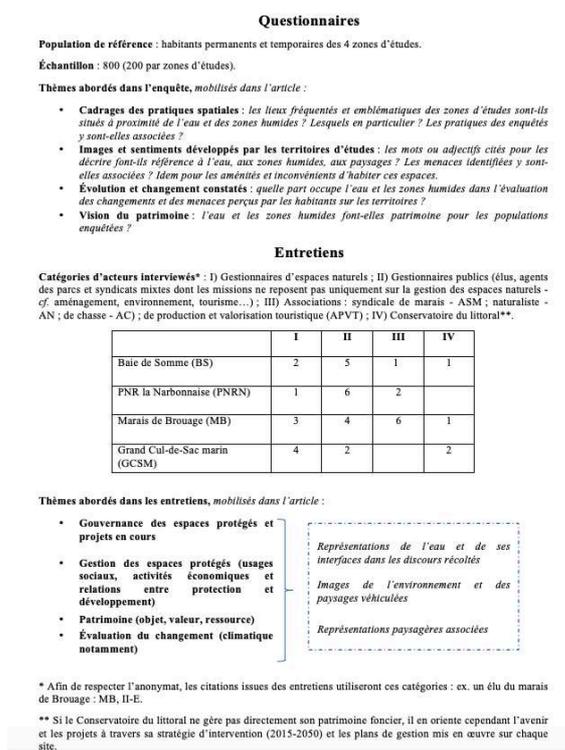
- 4 **Objet de préoccupation des naturalistes, et plus précisément des ornithologues** dès les années 1960 (ministère de l'Écologie, 2006 ; Kalaora, 2010), le terme de zone humide fait aujourd'hui l'objet de nombreuses définitions qui reposent sur des critères écologiques (habitats et espèces), hydromorphologiques (bassin-versant, nature de l'eau – douce, saumâtre ou salée – et écoulement) et juridiques (Fustec et Lefevre, 2000 ; PNRZH, 2005 ; Cizel, 2017). Produits de l'expertise écologique, ces zones humides sont aussi le résultat d'une histoire naturelle et humaine en mouvement dont les paysages traduisent, sur des pas de temps courts et longs, les interactions matérielles et symboliques entre la société et son environnement (Réault-Mille, 2003 ; Derex, 2006). Si les enjeux relatifs à l'eau et aux zones humides orientent désormais cette relation vers le paradigme de la conservation/patrimonialisation (Germaine et Barraud, 2013), qu'en est-il de leur appropriation par les gestionnaires et usagers habitant ces territoires littoraux qui, plus est, sont touchés par les risques d'inondation et de submersion ? L'eau et ses interfaces humides font-elles l'objet de représentations renouvelées, concourant à l'élaboration « d'une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée et concourant à la construction d'une réalité commune » (Jodelet, 1989), susceptibles de guider et d'orienter les pratiques des différents groupes sociaux sur ces espaces protégés en matière de gestion et d'aménagement (Cottet *et al.*, 2018 ; Rivière-Honegger *et al.*, 2015) ? Quelle place occupe le paysage dans celles-ci, dans

un contexte où les enjeux relatifs à la biodiversité (Lajartre *et al.*, 2016) et au risque deviennent prépondérants dans les politiques publiques ?

Méthode et outils

- 5 Cet article repose sur deux enquêtes issues du programme Gouvernapat¹ visant à identifier les pratiques et représentations des espaces protégés et de leurs patrimoines, d'une part, par les habitants des quatre zones d'études et, d'autre part, par les gestionnaires ayant une action sur l'aménagement et la protection de ces dernières. Non ciblées sur le paysage à proprement parler mais sur des thématiques connexes (environnement, territoire, patrimoine, gouvernance), transversales et consubstantielles au projet paysager (Bertrand et Bertrand, 2014), ces enquêtes ont fait l'objet d'un nouveau traitement basé sur l'extraction des items (questionnaires) et des discours (entretiens) relatifs à l'eau et aux zones humides susceptibles de contribuer à l'émergence de représentations paysagères. La présence/absence de l'eau, son caractère visible/invisible dans la manière de nommer, de définir, d'être et de faire avec l'espace – ici protégé pour ses habitats humides et la diversité paysagère de ses interfaces terre-mer – ont été mobilisés comme clé de lecture afin de révéler les rapports à l'eau, ainsi que sa place et son rôle dans les représentations des territoires étudiés.

Figure 2. Matériaux d'enquêtes mobilisés dans l'article



Résultats et analyse

Habitants

- 6 Si les lieux fréquentés et considérés comme emblématiques se situent en bord de mer ou d'étangs en métropole et sur les îlets et les franges côtières dans le Grand Cul-de-Sac marin (GCSM), l'eau et les zones humides sont paradoxalement peu présentes dans les représentations que se font les habitants permanents et temporaires de ces espaces. Ainsi, que ce soit pour caractériser les territoires perçus (ressource du paysage, Toublanc, 2013), identifier leurs patrimoines (valeur attribuée), repérer les changements et les menaces (dynamiques observées), l'eau n'apparaît qu'en filigrane ou en « négatif » comme révélateur de sentiments, d'aménités ou de désagréments, et enfin d'enjeux localisés liés à l'environnement, à l'aménagement et à la dynamique du trait de côte perçue différemment selon les terrains.

Une représentation sensible des territoires côtiers

- 7 La diversité des mots exprimés pour qualifier les quatre territoires d'enquête (639 occurrences différentes pour 2 248 mots) reflète dans un premier temps une vision hétéroclite des images que ces territoires renvoient aux habitants. Cependant, la récurrence des termes de *nature/naturel*, *calme*, *sauvage*, *beau/beauté*, *magnifique* (61 % des réponses effectives) souligne l'importance des ressentis liés aux ambiances (*calme*, mais aussi *tranquille*, *reposant*, *détente*, *paisible*), à l'esthétique des lieux (*beauté*, *magnifique*, *sauvage*, *lumineux*) et aux émotions (*serenité*, *liberté*, *plaisir*, *exceptionnel*) qu'ils suscitent. Néanmoins, c'est bien la *nature* ou l'adjectif *naturel* (19 %) qui dominent les représentations des enquêtés, révélant intuitivement le caractère protégé de l'espace sans pour autant le connaître puisque seuls 26 % déclarent avoir connaissance des protections effectives sur l'ensemble des territoires. L'eau et les zones *humides* sont respectivement peu perçues (19 et 12 occurrences) tout comme les formes et interfaces auxquelles elles se réfèrent, l'ensemble *marais*, *mer*, *étangs* et *plages* réunissant à peine 8 % des réponses. Seul l'*oiseau* (9 %) apparaît comme représentatif et transversal, soulignant ici sa place matérielle et symbolique dans la caractérisation des milieux humides (Chadenas, 2008 ; Blondel et Desmet, 2018). Les avantages de vivre ou de résider temporairement sur les zones d'études, liés à la présence de l'eau, sont également moins cités que l'ambiance (24 % des occurrences citées par 39 % des enquêtés). La catégorie regroupant les items *mer*, *littoral* et la *plage* n'est mentionnée que par 16 % des enquêtés (8 % des occurrences citées), confirmant l'effacement de ces éléments côtiers dans les représentations des enquêtés au profit notamment de l'ensemble des items réunis dans la catégorie « nature et environnement » (*nature*, *faune*, *environnement*, *biodiversité*, etc. : 11 % des occurrences citées ; 20 % des enquêtés). Le *paysage* essentiellement perçu sur la base de critères esthétiques est cité par 9 % des enquêtés (en baie de Somme en majorité) mais représente moins de 5 % des occurrences mentionnées. Finalement si les territoires abritant les zones humides bénéficient de représentations positives, traduisant une forme de bien-être exprimé par les enquêtés, la place et le rapport à l'eau y restent ténus. C'est également le cas pour les formes paysagères associées qui apparaissent en creux dans des représentations privilégiant une approche sensorielle et immatérielle de l'espace.

Le patrimoine, révélateur des formes géographiques et écologiques de l'eau

- 8 Le questionnement relatif au patrimoine dans l'enquête visait à identifier les objets, les biens et les valeurs considérés par les habitants comme dignes d'être préservés et transmis aux générations futures (Cacqueray *et al.*, 2018.), indépendamment des critères de sélection construits par l'expertise écologique et paysagère. L'eau, matière première des zones humides, considérée comme patrimoine commun de la nation, à protéger et à défendre comme tel, en fait-elle partie pour les enquêtés ?
- 9 Bien que l'eau et le caractère *humide* soient peu cités (11 occurrences), l'entrée par le patrimoine est incontestablement plus porteuse que celle par le territoire en matière de reconnaissance des interfaces terre/mer caractérisant les terrains d'enquête. Ce sont ainsi 539 citations (35 %), rattachées aux formes géographiques et écologiques de l'eau, qui ont été nommées (figure 3), faisant partie intégrante des patrimoines communs mais aussi spécifiques à chaque territoire (figure 4).

Figure 3. Biens et objets patrimoniaux associés aux formes de l'eau

Qu'est-ce qui fait patrimoine ?	Baie de Somme	Grand-Cul-de-Sac-Marin	Marais de Brouage	PNR Narbonnaise	Total
BAIE	90	0	0	0	90
PLAGE	9	24	5	39	77
MARAIS	3	2	67	2	74
ILE-ILET	0	39	1	22	62
ETANG	0	0	0	50	50
LITTORAL	13	6	10	18	47
MANGROVE	0	41	0	0	41
OISEAUX	7	2	17	3	29
MER	2	8	2	11	23
BARRIERE CORAIL	0	23	0	0	23
GCSM	0	12	0	0	12
HUMIDE	2	0	3	2	7
EAU	0	1	2	1	4

Source : Gouvernapat, enquête « habitants », 792 répondants, 539 mots cités.

tout les *étangs* (premiers sites inscrits dans les années 1960 en contrepoint de l'aménagement touristique des lidi en bord de mer), les *plages* (dont certaines sont citées au regard des pratiques développées) et le *littoral* qui font patrimoine pour les résidents permanents comme pour les touristes. Les sites représentatifs du patrimoine ethnographique régional tels que les *salins* ainsi que *l'île Sainte-Lucie* sont également reconnus comme biens à préserver. À l'opposé des autres terrains, c'est donc à partir de référents culturels et paysagers que s'est engrangée la construction patrimoniale du littoral audois.

- 12 Ainsi, le patrimoine rend visibles certains éléments du paysage (et en ignore d'autres) sur une échelle de perception qui varie du paysage sensible/intime associé aux pratiques et à la mémoire des lieux, au paysage physique (la baie, le marais, le littoral) qui, à plus petite échelle, délimite les interfaces terre/mer, eau douce/salée à protéger. Il renvoie également à une image construite liée à la conservation de la nature et plus récemment du paysage, édiflée en réaction et/ou comme réponse au changement.

La perception des changements, reflet de l'évolution des sites et des menaces identifiées

- 13 Les formes de l'eau et leurs interfaces apparaissent toujours en filigrane dans la perception des changements constatés essentiellement par les habitants permanents (65 % ; 418 répondants), dont certaines réponses recourent d'ailleurs les menaces exprimées par ces derniers. Si, globalement, les territoires métropolitains connaissent des évolutions qualifiées de positives (notamment en matière d'aménagement), celles constatées dans le GCSM diffèrent par leur appréciation négative, coïncidant avec les menaces identifiées dont, en première position, la dynamique littorale qui touche les îlets (*érosion, disparition*) et principalement celui de Caret. Les *déchets en mer*, la *pollution*, le *rejet des eaux usées* et la diminution des ressources naturelles (*corail, poissons, faune*) sont également pointés du doigt, tout comme la *pêche (abusive, illégale)* qui, bien que réglementée, est perçue comme une pression. En baie de Somme, les évolutions constatées touchent majoritairement les aménagements et le développement touristique perçus comme positifs par les enquêtés. La dynamique littorale (en 3^e position) concerne l'ensablement/envasement considéré comme la principale menace pesant sur la baie (50 % des réponses exprimées). L'érosion, particulièrement sensible sur les falaises crayeuses d'Ault et les dunes sableuses encadrant la baie, n'est relevée qu'une fois, en lien avec le changement climatique dont la mention, pour l'ensemble des territoires, reste infime (15 citations). À Brouage où l'épisode de Xynthia a laissé des traces dans la mémoire des gestionnaires, c'est essentiellement la problématique de l'agriculture intensive provoquant un *assèchement*, un *aplanissement* et, plus largement, une *dégradation* du marais qui est soulevée par les habitants. Les menaces exprimées confirment d'ailleurs ce point de vue : le marais est menacé par « l'agriculture du maïs », « l'agriculture intensive », « les agriculteurs » ; « un marais n'est pas fait pour l'agriculture ». Enfin, les changements observés dans le PNR de la Narbonnaise en lien avec l'eau et les zones humides sont proportionnellement peu significatifs et touchent des aspects très diversifiés, souvent liés aux usages tels que l'interdiction de circulation sur les plages (perçue comme positive – pour les oiseaux – et négative – pour les sports nautiques) ou l'aménagement de circuits de randonnée en bordure des étangs de Peyriac-de-mer et de l'île Sainte-Lucie.

- 14 Ainsi, le changement révèle l'évolution des paysages perçus sur des temporalités différentes (immédiate pour l'érosion et la submersion des îlets ; plus ancienne pour l'assèchement des marais) mais souligne finalement peu la question de la vulnérabilité des territoires, en dehors du GCSM.

Gestionnaires

- 15 Les gestionnaires des zones humides littorales sont-ils empreints des paysages perçus et sensibles issus de leurs parcours quotidiens, sur des territoires qui relèvent de leurs compétences ? Mobilisent-ils leurs sensibilités paysagères en situation d'analyse des problématiques de ces milieux ? Quels place et rapport accordent-ils à l'eau et à ses formes à partir de leurs pratiques ?
- 16 Les résultats de l'enquête qualitative montrent que peu de gestionnaires convoquent le paysage perçu et sensible. Cependant, le paysage, par ses éléments, est présent dans les représentations des aménagements et de la gestion des zones humides littorales. L'enjeu de l'analyse est ici de mettre en évidence les différences de rapport au milieu et à sa gestion à partir de la diversité des représentations des paysages de l'eau mobilisées dans les entretiens réalisés.

Les étangs, vasières, herbues et mangroves : éléments ponctuels emblématiques des paysages de zones humides littorales

- 17 Les représentations de l'eau revenant le plus souvent dans cette enquête sont celles de plans d'eau, ou vasières, herbues et mangroves des zones humides littorales en tant que ressources de vie pour la faune. Les gestionnaires sont ici attentifs à ces entités écologiques, dont la variabilité intersaisonnière – liée au régime pluviométrique – et surfacique est le plus souvent gérée dans un objectif de conservation. Dans le temps, cette variation possible est d'ordre saisonnier en fonction du régime climatique, alors que dans l'espace elle relève d'un plus long terme, combinant d'autres dynamiques que celle des précipitations. L'étendue de ces entités spatiales est variable, elle dépend de la fonction d'accueil de la faune qui est identifiée selon les propriétés du biotope : il peut s'agir de lagunes (PNRN), d'une portion d'estuaire remarquable pour ses qualités nourricières (BS), d'une mangrove (GCSM), d'un salin cultivé (PNRN), ou bien de plans d'eau plus petits : ce sont alors leur pluralité, leur connexion et leur durabilité qui sont recherchées et davantage questionnées à partir de la variabilité saisonnière de leur niveau d'eau douce, saumâtre et salée (MB).
- 18 Le thème général qui apparaît vis-à-vis de ces plans d'eau accueillants pour la faune est celui de l'efficacité : ils forment des biotopes attirant très rapidement les populations qui les recherchent : « quand on met de l'eau, quand on maintient un niveau d'eau, les oiseaux arrivent. Il n'y a rien d'autre à faire » (PNRN, III-APVT). L'enjeu est alors de savoir si ce qui se présente comme une évidence est toujours si aisé. En effet, sur les rives en friche de la baie de Somme, l'existence d'un plan d'eau favorable peut devenir une quête, un investissement : « C'était une forêt, les bassins n'étant plus entretenus depuis 6 ans, c'était des saules ; il a d'ailleurs fallu abattre des arbres, [...] faire revenir de l'eau, et puis on a été surpris : dans le mois qui a suivi la remise en eau ce sont des milliers d'oiseaux qui sont arrivés » (BS, III-AC). L'échelle de l'aménagement ne se situe pas qu'au niveau d'une entité aquatique prise isolément, mais dans certains milieux au niveau du groupement paysager dans son ensemble : « Il y a des petits bouts de

mangrove qui poussent un peu partout, c'est le mode de propagation classique des mangroves [...]. Il y a clairement des îlots qui mériteraient la protection parce que c'est des refuges d'oiseaux » (GCSM, IV). Une fois l'espace d'accueil de la faune établi, la préoccupation est sa permanence en tant qu'habitat humide.

- 19 La dimension vitale de ces zones humides – plans d'eau, mais aussi vasières intertidales, schorres, mangroves – pour la faune est aussi perçue à travers la variété des éléments de ces paysages. Dans une approche naturaliste, des gradients sont représentés pour caractériser les éléments du paysage en soulignant la variété à grande échelle rencontrée en espace littoral. Ainsi, dans la réserve naturelle de Moëze, « on a des potentialités d'accueil de différentes formes de vie, du fait d'avoir des salinités différentes, des hauteurs d'eau différentes, des herbages, des pâturages un peu différents » (MB, III-AN). Cependant, de la représentation à l'aménagement, des choix de gestion plus contrastés sont amenés à être faits, révélant que les statuts de protection et l'affectation des usages ne peuvent pas toujours suivre les gradients biogéographiques, mais sont davantage conduits par des partitions d'espaces anthropisés. Le cas du réaménagement de l'ancien salin de Sainte-Lucie près de Port-la-Nouvelle est révélateur d'une prise de recul vis-à-vis du seul espace relictuel en eau. Face au dysfonctionnement technique du site, « l'objectif particulier c'était d'améliorer le fonctionnement hydraulique pour accueillir des oiseaux d'eau, or on ne pouvait rien améliorer du tout puisque ça ne fonctionnait pas correctement, on ne pouvait pas gérer les niveaux d'eau, c'était impossible » (PNRN, II-AP), le gestionnaire a pris la décision d'une bipartition de l'espace dans une démarche de prise de recul par rapport à la seule préoccupation de conservation de l'ancien plan d'eau : « Ça nous a amenés à faire une proposition pour réalimenter la partie sud des salins en eau pour refaire tout le système hydraulique, le système de pompage, etc., et laisser évoluer toute la partie nord » (PNRN, II-AP), cette « partie nord » étant placée en dynamique de milieu asséché qui permet l'accueil d'une autre faune et d'une flore spécifique.
- 20 Ainsi, les espaces aquatiques, vaseux et herbagers accueillant la faune sont placés aujourd'hui dans des dynamiques diverses, entre reconquête/extension pour les petites mares, recherche de cohésion pour les « bouts » de mangrove, gestion des niveaux d'eau saisonniers pour des étangs, ou réduction de l'étendue pour un meilleur fonctionnement à partir d'un site anthropisé qui était mal maîtrisé. Dans tous les cas, est en jeu le maintien d'éléments aquatiques du paysage aptes à l'attraction de la faune. Cet enjeu est souligné par les conservateurs et gestionnaires d'espaces naturels, les associations naturalistes et de chasse.

Le trait de côte : élément linéaire du paysage et problématique de son emplacement dans les paysages des zones humides littorales

- 21 Alors que la perception de la mer pénétrant dans les terres correspond à l'image d'un fluide qui s'étale sans l'identification d'une limite, les gestionnaires se représentent aussi cette dynamique côtière en référence au déplacement du trait de côte. Un repère et une fixité dans le paysage sont recherchés par rapport au paysage mouvant des dynamiques mer/terre. Cette définition d'une limite par rapport au fluide est importante, elle permet de contribuer à pallier le manque de représentation de la submersion, comme cela a pu se passer lors de Xynthia : « Vers Marennes Plage, sur du marais salé, quand je suis arrivé avec ma voiture le matin de Xynthia et que je me suis

mis à rouler, [...] j'avais de l'eau jusqu'à la porte pour passer à un endroit où le marais avait bu » (MB, II-E).

- 22 Les entretiens font apparaître trois types de trait de côte en tant que limite de zone humide littorale. Premièrement, sans repère précis, l'aléa « submersion marine » conduit d'abord à réfléchir à la limite potentielle que pourrait prendre le nouveau trait de côte en fonction de la dynamique du fluide. La détermination serait biophysique et l'aménagement serait à adapter en fonction de cette donnée : « J'aimerais bien pouvoir donner de la possibilité au milieu naturel de reculer avec une grande opération foncière d'acquisition de terres agricoles en amont, de façon à laisser les habitats se reconstituer là où la mer décidera de poser son trait de côte » (MB, I). Deuxièmement, d'autres gestionnaires considèrent que la topographie littorale est à prendre en compte dans l'évaluation de la reconfiguration paysagère avec cette entrée potentielle de la mer. Dans ce cas, l'aménagement du trait de côte actuel est questionné par le Conservatoire du littoral : « On a des anciennes zones basses qui sont dépoldérisées : est-ce qu'on tient le cordon dunaire de façon strict sur place ou est-ce qu'on envisage un recul stratégique partiel, c'est-à-dire la création d'une digue de second rang ? » (BS, IV). Troisièmement, le repérage des limites déjà existantes dans le paysage arrière-littoral est effectué, dans une confrontation entre perception de l'événement et configuration topographique : « Quand il y a eu les tempêtes Xynthia, ou Martin, la côte c'était la route de Brouage. Tout ça, c'était inondé. [...] Brouage n'a pas été inondé. Moëze oui. Effectivement pourquoi ? Parce qu'on n'avait plus de bosse » (MB, II-E). La dimension historique du paysage est alors rappelée parallèlement à l'analyse du phénomène actuel : « La mer est revenue comme elle était il y a, on va dire, deux siècles. Donc elle est revenue jusqu'ici en fait, elle a pris toute cette partie-là jusqu'à la citadelle » (MB-II).

Les marais et salins cultivés : surfaces et réseaux de canaux aménagés du paysage des zones humides littorales

- 23 En privilégiant les interactions sociales et économiques pour qualifier le paysage, certains gestionnaires mettent en évidence l'ensemble du déploiement de l'action humaine dans l'espace sur le temps long, qui est représentée comme façonnant le paysage et permettant aux éléments du paysage d'exister. Cette vision est spécialement présente parmi les gestionnaires du monde agricole des marais et parmi les acteurs de la gestion intégrée des zones humides. Les gestionnaires du marais de Brouage l'ont mise en exergue. Dans ce contexte, l'eau est le fil conducteur de ces représentations et de ces aménagements, de l'amont à l'aval du paysage de marais lui-même : « Il n'est pas naturel du tout, du tout, puisqu'il a été construit par la main de l'homme il y a deux siècles. Quand je dis construit, il y a eu, on ne sait pas exactement combien mais à 200 kilomètres près de 1 500 kilomètres de canaux et fossés creusés. Donc si tout ça n'avait pas été fait le marais ne serait pas ce qu'il est, donc il faut continuer de l'entretenir » (MB, III-ASM1). Un lien est fait entre le réseau amenant l'eau et la composition paysagère générale : « Le réseau hydraulique, ça structure pas mal en fait le paysage. [...] Pour moi, c'est une zone humide, donc il faut qu'il y ait de l'eau » (MB, I), la citation reflétant ici la dimension anthropisée du caractère humide du marais. Le gestionnaire met en parallèle la nécessité d'un aménagement séculaire et d'un entretien régulier : « Si vous n'amenez pas l'eau, si vous ne faites pas les travaux journaliers, si vous n'êtes pas aux écluses pratiquement tous les jours, soit faire les niveaux d'eau... le marais ne

peut pas être géré autrement » (MB-III-ASM2). L'évolution, possible ou probable, du paysage avec l'avancée de la mer vers la terre, n'est ici pas perçue. Ce qui importe est le maintien d'un paysage agricole qui, certes, a été construit, mais ne pourrait pas être et devenir autre que ce qu'il est aujourd'hui. L'analyse du paysage est endogène, dans le sens où sa dynamique serait conduite par la capacité à l'entretenir : « Il y a une évolution très rapide du paysage, c'est-à-dire que les fossés ça se remplit très vite. On a une sédimentation de 5 à 10 cm par an. Donc un fossé de 60 centimètres de profondeur avec ça d'eau, 10 ans après, il est plein de vase et l'eau qui tombe elle va plus dans les fossés qui drainent tout ça, elle reste sur les parcelles » (MB, II-SM).

- 24 Les gestionnaires identifient, d'autre part, des éléments plus particuliers du paysage faisant partie intégrante de la zone humide par les réseaux/canaux qui l'alimentent en eau. Dans le marais de Brouage comme en baie de Somme, les tonnes et les mares de chasse sont ainsi valorisées : « Les gens qui ont une tonne, avec un plan d'eau, ils l'entretiennent, et ils l'entretiennent plutôt bien, parce que le but c'est d'attirer des oiseaux, donc ils font un pôle attractif » (MB, III-AC). Pour le saunier de la Narbonnaise, la fonction productive est mise en évidence comme étant un atout pour le paysage : « Même s'il y avait des plantes pour lesquelles on trouverait un regain environnemental ici, ce serait moins beau qu'un salin en production, à mon goût » (PNRN, III-APVT). Le cas de l'évolution paysagère de l'ancien salin de Sainte-Lucie est significatif. L' élu local le présente ci-après comme un paysage devenu inadéquat par l'absence d'eau, alors que le paysage de l'eau est une construction humaine : « À la différence des salins qui étaient mis en eau, là ça a vraiment choqué les gens de voir un désert. Sauf que le désert c'était la nature des choses parce qu'avant c'était aussi un désert. C'était de la salicorne, etc. Et c'est l'homme qui l'a maritimisé » (PNRN, II-E).

L'eau de la submersion marine : la couche aquatique dans les paysages terrestres des zones humides littorales

- 25 Les zones humides littorales sont le cadre des dynamiques d'interpénétration entre la terre et la mer. Celles-ci s'opèrent sur des dimensions paysagères variables, entre le contact strict terre/mer représentable par une ligne, et une épaisseur d'espace vers l'intérieur des terres, mais aussi au niveau de l'avant-côte. Contrairement aux représentations paysagères précédentes, l'eau n'est plus formée ici en tant qu'entité spatiale, mais en tant que lieu et trace prenant part au paysage. Elle devient un fluide rhizomatique qui peut envahir les terres rétrolittorales et en modifier le paysage dans son ensemble, cela à des pas de temps compris entre l'événement instantané et des dynamiques pluriannuelles. Alors que les gestionnaires précédemment cités avaient plutôt en charge des périmètres spatiaux rétrolittoraux, avec cette interface terre/mer c'est *a priori* l'ensemble des gestionnaires, compétents de la mer à l'intérieur des terres, qui sont concernés. Quelles problématiques présentent-ils et vis-à-vis de quels espaces ?
- 26 De nos quatre terrains de recherche, le GCSM apparaît comme celui où les enjeux de gestion sont les plus forts, à partir d'une perception de vulnérabilité côtière face à l'élévation du niveau de la mer et à la dégradation de la fonction protectrice de la barrière de corail : « Le mauvais état de la barrière qui retient moins les grosses mers lors de tempêtes, voire de cyclones, fait que cet îlet bouge, perd effectivement des matériaux » (GCSM, I). Les dynamiques anthropiques de l'érosion cumulées à la présence d'espaces arrière-littoraux parfois situés sous le niveau de la mer aggravent la

situation : « Dans la passe ici il y a eu beaucoup de prélèvements de sable pour engraisser les plages touristiques, ça a sûrement aggravé les problèmes d'érosion » (GCSM, IV). Les gestionnaires, Parc national de Guadeloupe et Conservatoire du littoral ont à traiter de la durabilité – ou pas – de chaque portion d'espace terrestre en contact avec la mer par une articulation entre l'élément du paysage et la dynamique systémique. La zone concernée présente la caractéristique d'avoir des marqueurs paysagers littoraux du changement (érosion de plage, altération du couvert arboré), avec la possibilité de planifier un aménagement qui en tienne compte, sinon au niveau du contact entre terre et mer, du moins au niveau de l'ensemble de la bande littorale : « La stratégie, c'est de se dire, le niveau de la mer augmente, donc la mangrove va reculer. La forêt marécageuse, ce sont toutes les zones en arrière-plan qui vont être impactées » (GCSM, II-AP). C'est donc sur ces forêts humides que de nouveaux enjeux sont identifiés.

- 27 Les gestionnaires des zones humides littorales de France métropolitaine, à la suite d'événements de submersion marine, ont eu cependant à faire valoir la non-durabilité de la fonction agricole des marais arrière-littoraux, notamment au niveau du marais de Brouage, alors qu'une céréaliculture intensive continue d'y être pratiquée : « On ne va pas essayer de transformer un milieu contre nature, parce qu'on a transformé un milieu contre nature ! C'est quand même exploiter un milieu [marais asséché poldérisé] qui n'est pas fait pour les céréales en bordure de mer. Quand il y a des inondations suite aux tempêtes, ils [les agriculteurs intensifs et leurs représentants élus] sont étonnés de trouver de l'eau de mer, mais attendez, quand on cultive la plage il faut pas s'étonner » (MB, II-E). Les gestionnaires de réserves naturelles semblent être parmi les rares gestionnaires à avoir une représentation bien établie de la dynamique et à être prêts à s'en accommoder : « Dans un système de sédimentation positive, le pré-salé va se mettre en place. Deux, trois, quatre fois par an la mer ira loin jusqu'à la digue suivante, mais en cas de tempête ce serait beaucoup moins violent » (MB, I).

Entre sédiments, fluides et météores, la représentation holistique des paysages sensibles des zones humides littorales

- 28 La posture adoptée est l'observation des scènes et des ambiances paysagères au pas de temps journalier. Les gestionnaires qui en parlent expriment tous des positions d'engagement et d'expérience avec des paysages dont les expressions sont attirantes pour leurs caractères répétitifs mais aussi changeants, surprenants et enfin motivants pour l'expérience. De ce fait, ce n'est pas un composant précis, partiel, du paysage qui retient l'attention mais sa composition générale. Dans ces observations, la genèse et la permanence du paysage sont recherchées : « Les salins, ça ne peut pas exister sans vent et sans soleil » (PNRN, II-AP), il faut que chaque jour soient présents et renouvelés ces éléments atmosphériques. Si cet exemple semble refléter une perception avec une mise à distance d'un paysage ouvert, pouvant être observé depuis un point de vue, celle de l'immersion dans un milieu paysager qui ne peut être découvert que par la pérégrination est également présente : « Quand on fait justement les balades en canoë-kayak et qu'on est sur l'eau mais vraiment dans la partie littorale, dans la mangrove, qu'on passe sous les racines des mangles, pour moi c'est aussi ça qui a une valeur forte. [...] On a un contact direct, on peut voir la faune et la flore sous l'eau, sur les racines, etc., et ça aussi c'est... de l'ordre expérientiel sûrement » (GCSM, II-AP). Lorsqu'on y est présent, immergé « en plein milieu », une satisfaction immédiate émerge, en outre,

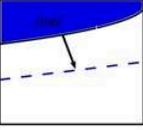
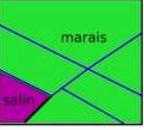
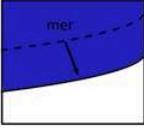
quand les aménités atmosphérique et océanique s'y associent par la réunion des éléments en un même lieu : « Il y a des lumières magiques à Cayeux-sur-Mer. Et puis vous êtes vite dans l'eau » (BS, II-SM).

- 29 Pour autant, ces perceptions sensibles amènent à repérer des changements, spatiaux et temporels, du paysage, et de vrais positionnements par rapport aux scènes et aux ambiances perceptibles en tel espace à tel moment. Dans les lagunes et étangs de la Narbonnaise, où les limites et niveaux des plans d'eau restent stables mais où les conditions météorologiques sont changeantes, cette variation devient l'intérêt de l'observatrice habitante et élue d'une commune riveraine : « On voit jamais les mêmes choses, les lumières ne sont pas les mêmes selon les temps, selon l'heure de la journée » (PNRN, II-E). Cependant, lorsque, au-delà des multiples variations, des rythmes et cycles journaliers sont repérés, ils conduisent à des préférences paysagères. Les différences perçues sont alors intégrées dans les représentations des gestionnaires. Ainsi, une perception de la baie de Somme, en arrivant par les terres, nous a été exprimée, en lien avec un goût pour la vue sur le plan d'eau estuarien : « Cette arrivée-là, elle est magnifique à marée haute, uniquement à marée haute » (BS, II-SM), ce qui soulève la problématique de la présence de l'eau en ce fond de baie marqué par l'ensablement. Les gestionnaires, techniciens ou élus peuvent alors être les porte-voix des sensibilités habitantes et touristiques des paysages de l'eau, plaidant pour un examen des liens entre l'expérience humaine des paysages et leur aménagement.

Synthèse

- 30 À partir des éléments du paysage perçus par les gestionnaires, la synthèse proposée (figure 5) analyse les décalages entre l'emprise spatiale de l'eau et sa visibilité/matérialité, faisant apparaître différentes représentations du paysage selon les catégories d'acteurs et les enjeux propres à chaque élément identifié. Ces représentations sont également analysées au prisme des expressions habitantes afin d'identifier les convergences et les divergences de regards portés sur chaque élément paysager.

Figure 5. Emprise spatiale de l'eau et visibilité dans le paysage.

Élément du paysage	Etangs, vasières, herbus, mangrove ; îlet	Trait de côte	Marais et salins cultivés	Submersion marine	Composition esthétique et sensible
Forme et place dans le paysage	Ponctuelles	linéaires	Surfaciques / réticulaires	Surfaciques /volumiques	Point de vue et itinéraire sur un aspect du pays
Gestionnaire exprimant la représentation	Gestionnaires d'espaces naturels, associations naturalistes et de chasse	Gestionnaires publics de zones humides littorales	Cultivateurs, représentants de syndicats de marais	Conservatoire du littoral et élus	Chargés d'aménagement, de médiation et de valorisation touristique
Représentation Graphique					
Expressions « habitantes » de ces représentations	Patrimoine Biodiversité (MB, BS, PNRN, GCSM)	Changement (ensablement BS) et menace (érosion GCSM) Plage (PNRN ; GCSM)	Menace (agriculture intensive MB) ; Patrimoine ethnographique (salins PNRN)	Menace (îlets GCSM)	Territoire sensible Aménités Patrimoine (MB, BS, PNRN, GCSM)

- 31 Les étangs, vasières et herbus tout comme la mangrove et les îlets du GCSM sont des éléments bien identifiés, dans le paysage de la zone humide littorale, par trois catégories d'acteurs : les gestionnaires d'espaces naturels, les associations naturalistes et les chasseurs qui se les représentent comme des entités écologiques à gérer, sans cependant poursuivre les mêmes finalités. Pour eux, ces éléments sont en fait les seuls qui forment leur paysage. Ces étendues d'eau, ou les habitats et espèces inféodés à la zone humide, y sont placées en visibilité maximale, en correspondance avec les portions (zonages) qu'elles occupent. Les enjeux de conservation y sont présentés comme forts tout en étant dissociés des autres éléments du paysage, sauf lorsque le trait de côte est contigu et pose la question du maintien en l'état des formes existantes (trait de côte et submersion dans le marais de Brouage). Cette représentation écologique du paysage se retrouve dans celle des habitants à travers le patrimoine identifié, sans toutefois faire l'objet d'une caractérisation précise, notamment en termes de milieux, sauf lorsque ces derniers sont valorisés ponctuellement à dessein d'observation (réserves naturelles, parc du Marquenterre). L'expression dominante de *nature* pour qualifier les territoires peut également y être corrélée bien que cette dernière relève plus de l'appréciation d'une ambiance que d'un élément paysager particulier.
- 32 Les gestionnaires, publics essentiellement, préoccupés par l'évolution du trait de côte ne placent pas l'eau – la mer – en position centrale dans leurs représentations. L'enjeu est l'évolution de l'emplacement de la terre, le maintien des positions terrestres étant par ailleurs plus ou moins souhaité. Le paysage de l'eau est « linéaire », dans le sens où c'est la ligne de contact terre-mer, actuelle et « potentiellement » future, qui est représentée : une focalisation s'opère alors sur la discontinuité contrôlée ou subie. Cette représentation est lacunaire chez les habitants sauf dans le GCSM où les marqueurs de l'érosion et de la submersion sont visibles sur les lieux les plus fréquentés que sont les franges littorales et les îlets. Cette discontinuité est également repérée dans une moindre mesure comme un élément du changement (l'ensablement de la baie de Somme concourant au déplacement du trait de côte en aval) et un facteur d'aménagement (des plages et haut-de-plages dans la Narbonnaise).

- 33 Le déploiement d'une représentation paysagère étendue à l'ensemble de la zone humide littorale, effectif chez des cultivateurs et éleveurs, place l'eau en tant qu'élément irriguant le marais ou alimentant le salin. L'eau, au-delà des canaux qui l'amènent et dont l'entretien est indispensable à la gestion, compose de façon utile avec les autres éléments matériels du paysage : prairies et salins. Elle est visible par l'humanisation et le maintien du paysage agraire : elle est l'eau époncée par la prairie humide, absorbée par les champs de céréales, évaporée sur le salin. Elle est également l'eau invisible car potentiellement absente en situation de pénurie, remettant en question certaines formes de paysage. Perceptible dans les représentations du marais de Brouage par ses habitants, la figure du marais cultivé fait ainsi l'objet de controverse quant à la durabilité du marais asséché.
- 34 Les gestionnaires (Conservatoire du littoral et élus) pensant à la submersion marine, vécue et/ou imaginée, représentent une eau envahissante, dont il faut prévoir l'arrivée qui englobe le paysage préexistant. D'autres acteurs plus isolés (gestionnaires d'espace naturel, associations naturalistes ou syndicales de marais) intègrent partiellement cette représentation en faisant référence tantôt au désordre, tantôt à l'incertitude, tantôt à la résilience des écosystèmes et des paysages. La submersion marine reste cependant très invisible dans le sens où elle n'est pas encore là et que cet hypothétique paysage n'est conçu que par un nombre limité de gestionnaires. Cette invisibilité est d'ailleurs partagée par les habitants, sauf dans le GCSM pour les îlets la Biche et Caret où l'on observe une mobilisation visant à préserver ces bancs de sable considérés comme patrimoine à part entière bien qu'écologiquement pauvre, comparés aux îlets voisins.
- 35 Pour les gestionnaires publics et les chargés de médiation et de valorisation du tourisme cherchant à faire découvrir l'eau dans le paysage littoral, la problématique du « rendre visible » est forte. Il s'agit d'aménager les percées visuelles vers la matérialité aquatique, ainsi que d'éveiller les sens vers l'ensemble du paysage qui, bien que présent, ne serait pas une évidence en matière de perception et de représentation. Les aménagements développés sur les étangs et lagunes de la Narbonnaise, tout comme ceux dans le cadre de la démarche grand site de France en baie de Somme, illustrent cette scénarisation du paysage sur des valeurs à la fois esthétiques et identitaires. La démarche d'interprétation du paysage se combine alors avec celle du patrimoine, introduisant une hiérarchisation des référents et marqueurs (potentiels d'interprétation), destinés à produire des images-clés susceptibles d'agir sur les représentations des habitants et des visiteurs et d'orienter leurs perceptions. L'expression de cette composition esthétique et sensible du paysage est d'ailleurs véhiculée par les habitants (résidents comme touristes) qui privilégient une approche sensible des territoires et où le patrimoine rend visibles certains éléments du paysage.

Conclusion

- 36 Au final, nos enquêtes révèlent que si l'eau et les paysages de l'eau oscillent entre visibilité et invisibilité, c'est bien le décalage de leurs représentations sociales et les contradictions qu'elles génèrent qui caractérisent les zones humides des territoires étudiés. Ainsi, les représentations écologique et patrimoniale du paysage qui privilégient une approche fixiste tendent à réduire le paysage à une combinaison d'objets, images d'une réalité dont la pérennité recherchée n'est pas forcément synonyme de durabilité (Luginbühl et Terrasson, 2013). Le trait de côte, élément

linéaire du paysage abordé à partir de son emplacement, et son corollaire, le paysage de la submersion, restent peu visibles dans les représentations sauf dans celles des élus, des gestionnaires publics et du Conservatoire du littoral dont les approches se focalisent sur le risque sans toutefois identifier les mêmes enjeux. Dans ce contexte d'incertitude où les acteurs doivent faire preuve d'adaptabilité et de mobilité tant dans leurs savoirs, leurs pratiques que leurs représentations, la question du « que doit-on à tout prix conserver pour demain et comment » est donc renouvelée. Et si la gestion adaptative est préconisée par les gestionnaires d'espaces naturels, cette dernière doit être négociée entre différents niveaux d'intervention (gestion des risques, gestion de l'eau, planification et urbanisme, activités primaires...) et d'échelles géographiques dans lesquels le paysage, et notamment le paysage cultivé de la zone humide, reste en retrait. Enfin, alors que la vision esthétique et sensible du paysage apparaît comme transversale entre les différentes catégories d'acteurs et les habitants, elle reste très inégalement mobilisée et essentiellement dans la valorisation touristique des territoires, la baie de Somme figurant ici comme un modèle.

- 37 L'ensemble des représentations relatives à l'eau et aux paysages humides sur nos quatre terrains d'étude sont donc loin de concourir à la construction d'une réalité partagée susceptible de guider et d'orienter les pratiques de gestion et d'aménagement des zones côtières au regard de leurs interactions partielles, de leurs approches segmentées ou de leurs visions idéalisées.

Ce travail a été financé par le programme « Quels littoraux pour demain ? » 2013-2017 de la Fondation de France dans le cadre du projet « Gouvernance et développement durable des espaces du patrimoine naturel littoral » (<https://gouvernapat.hypotheses.org/>).

BIBLIOGRAPHIE

Barnaud, G., Fustec, E., *Conserver les zones humides. Pourquoi ? Comment ?*, Versailles, Éditions Quae, coll. « Sciences en partage », 2007, 296 p.

Bertrand, C., Bertrand, G., « Projet de paysage ou projet de territoire ? Un enjeu pour les réseaux de paysage », *Sud-Ouest européen*, n° 38, 2014, p. 9-16, mis en ligne en mars 2016, URL : <http://journals.openedition.org/soe/1546>, DOI : 10.4000/soe.1546.

Blondel, J., Desmet, J-F, *Des oiseaux et des hommes : fonctions écologiques et services écosystémiques*, Versailles, Éditions Quae, 2018, 62 p.

Blondel, B., Daussy, S., Dufour, Y., Marescaux, Q et Triplet, P., « Site Ramsar de la Baie de Somme : plan de gestion 2014-2022 », syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral picard, 2013, 40 p + annexes.

Buttifant, A, Mège, S., Marie, A., Delloue, X., Vincent, C., « Plan de gestion de la réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac marin », Réserve de biosphère de l'archipel de Guadeloupe, 2008, 418 p.

Cacqueray, M. de, Barthou, C, Michel, X., Chadenas, C., Andreu-Boussut, V., « Le patrimoine : un élément fédérateur pour la gouvernance des espaces protégés ? L'exemple du marais de

Brouage », *Noroi*, n° 246, 2018/1 p. 7-27, URL : <https://www.cairn.info/revue-noroi-2018-1-page-7.htm?contenu=resume>.

Chadenas, C., *L'Homme et l'Oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale*, Paris, L'Harmattan, 2008, 293 p.

Cizel, O., « Zones humides : l'évolution du cadre juridique », *Revue Science Eaux & Territoires*, dossier « Restauration et réhabilitation des zones humides : enjeux, contextes et évaluation », n° 24, septembre 2017, p. 22-27, URL : <http://www.set-revue.fr/zones-humides-levolution-du-cadre-juridique>, DOI : 10.14758/SET-REVUE.2017.24.05.

Cottet, M., Rivière-Honegger, A., Evette, A., Piola, F., Rouifed, S., Dommanget, F., Vaudor, L., Valy, J., « Représentations et pratiques de gestion des renouées asiatiques : intègrent-elles les dynamiques à long terme des écosystèmes ? », *Géocarrefour*, n° 92/1, mis en ligne en juillet 2018, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10451>, DOI : 10.4000/geocarrefour.10451.

Dalle, B., Desanlis, S., Blanchart, E., « Dossier de candidature au renouvellement du label grand site de France Baie de Somme », 2017, 148 p + annexes.

Delaporte, P. et al., « Plan de gestion 2009-2013 de la réserve naturelle nationale des marais Moëze-Oléron », Ligue de protection des oiseaux, 2008, 243 p.

Derech, J-M, « L'histoire des zones humides », *Études rurales*, n° 177 2006, p. 167-178, mis en ligne en janvier 2005, URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8321>, DOI : 10.4000/etudesrurales.8321.

Fustec, E., Lefeuvre, J-C (dir.), *Fonctions et Valeurs des zones humides*, Paris, Dunod, 2000, 426 p.

Germaine, M-A., Barraud, R., « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série n° 16, mis en ligne en mai 2013, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/13583>, DOI : 10.4000/vertigo.13583.

Goeldner-Gianella, L., *Dépoldériser en Europe Occidentale. Pour une Géographie et une Gestion Intégrées du Littoral*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, 340 p.

Goeldner-Gianella, L., Feiss-Jehel, C., Decroix, G., « Les oubliées du "désir du rivage" ? L'image des zones humides littorales dans la peinture et la société françaises depuis le XVIII^e siècle », *Cybergeo. Revue européenne de géographie*, document 530, mis en ligne en mai 2011, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23637>, DOI : 10.4000/cybergeo.23637.

Jodelet, D., « Les représentations sociales, un domaine en expansion », dans Jodelet, D. (dir.), *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, p. 31-61.

Kalaora, B., « Les zones humides et le Conservatoire du littoral : Perceptions et cadre d'expérience », *L'Espace géographique*, t. 39, 2010/4, p. 361-374, mis en ligne en février 2011, URL : <https://doi.org/10.3917/eg.394.0361>.

Kania, G., « Document d'objectifs Natura 2000 des sites ZPS FR 5410028 "Marais de Brouage-Oléron" et ZSC FR 5400431 "Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)" ». communauté de communes du Bassin de Marennes, 2012, 235 p.

Lajartre, A. de, Barthou, C., Andreu-Boussut, V., Chadenas, C., Michel, X., Lamberts, C., « Habiter les habitats (naturels) : quelle place pour l'homme au sein du patrimoine naturel littoral », dans Robert, S, Melin, H. (dir.), *Habiter le littoral Enjeux contemporains*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016, p. 39-55.

Le Moel, B., Moliner, P., Ramadier, T., « Représentation sociale du milieu marin et iconographie du territoire chez des élus de communes littorales françaises », *Vertigo. La revue électronique en*

sciences de l'environnement, vol. 15, n° 1, mis en ligne en juin 2015, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16014>, DOI : 10.4000/vertigo.16014.

Luginbühl, Y., Terrasson, D. (coord.), *Paysage et Développement durable*, Versailles, Éditions Quae, 2013, 311 p.

Maris, V., Roche, P., Levrel, H., et Geijzendorffer, L., « Regards croisés sur les valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques : les valeurs en question », dans Roche, P. et al., *Valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques. Perspectives interdisciplinaires*, Versailles, Éditions Quae, 2016, p. 21-38.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, « Les zones humides : un enjeu national. Bilan de 15 ans de politiques publiques », 2006, 95 p.

Ollier, C., Provost, S., « Projet de classement de l'ancien golfe de Saintonge », Dreal Poitou-Charentes, 2009, 74 p.

Parc Naturel régional de la narbonnaise en Méditerranée (PNRN), « Fiche descriptive Ramsar. Les étangs littoraux de la Narbonnaise », INPN, 2005, 23 p.

Programme national de recherche sur les zones humides (PNRZH), « Caractérisation des zones humides. Cahier thématique », 2005, 70 p.

Réault-Mille, S., *Les Marais charentais. Géohistoire des paysages du sel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 270 p.

Riviere-Honegger, A., Cottet, M., et Morandi, B., « Connaître les perceptions et les représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques ? », Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), coll. « Comprendre pour agir », 2015, 180 p.

Saidi, M-R., « La représentation sociale des zones humides. Rapport de recherche CNRS-LADYSS-DESMID », sous la dir. de Billaud, J-P, Picon, B, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2012, 172 p.

Sajaloli, B., « Les zones humides : une nouvelle vitrine pour l'environnement », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 1996, n° 2, p. 132-144.

Toublanc, M., « Ressources paysagères, entre héritage et projets. Introduction », dans Luginbühl, Y., Terrasson, D. (coord.), *Paysage et Développement durable*, Versailles, Éditions Quae, 2013, p. 101-113.

Triplet, P., Simon, F., Rollion, G. (coord.), « Réserve naturelle nationale de la baie de Somme Plan de gestion 2011-2015 », 2011, 224 p.

Verger, F., *Zones humides du littoral français*, Paris, Belin, 2009, 447 p.

NOTES

1. <https://gouvernapat.hypotheses.org/>.

2. Un *honey-pot* (littéralement pot de miel) est une zone ciblée où les gestionnaires d'aires protégées favorisent la concentration de la fréquentation et des équipements touristiques afin d'en protéger d'autres, considérées comme plus fragiles.

RÉSUMÉS

Partant du constat du renversement de sens et d'appréciation des zones humides littorales sous l'effet conjoint de l'évolution du regard porté sur ces paysages, de l'expertise scientifique et des politiques de protection et de valorisation touristique et patrimoniale, cet article interroge la place et le rapport accordés à l'eau et à ses interfaces dans les représentations paysagères des habitants et gestionnaires de quatre territoires reconnus pour l'importance de leurs zones humides. Basée sur un corpus d'enquêtes quantitative (800 questionnaires) et qualitative (40 entretiens) portant plus largement sur la gouvernance et le développement durable des espaces du patrimoine littoral, l'analyse présente des résultats contrastés. Ainsi, les différences de rapport à l'eau, au milieu et à sa gestion révèlent-elles la diversité des représentations des paysages de l'eau dont les éléments structurants (écologique, physique, socioéconomique et sensible) questionnent les problématiques d'aménagement et de gestion intégrée des zones côtières.

This article takes as a point of departure the observation that there has been a radical change in the understanding and appreciation of coastal wetlands under the combined effects of changes in the way they are perceived, new scientific knowledge, and policies aimed at the protection and promotion of tourism and heritage sites. It questions the importance of and relationship to water and its interfaces in terms of the way the landscape is perceived by the inhabitants and administrators of four territories recognized for the importance of their wetlands. Based on a corpus of quantitative (800 questionnaires) and qualitative data (40 interviews) from surveys covering the governance and sustainable development of coastal heritage sites, this analysis presents contrasting results. Differences in the relationship to water and to the environment and its management reveal the diversity of representations of water landscapes the structuring elements of which (ecological, physical, socio-economic and sensitive) raise questions about the problems of the integrated planning and management of coastal zones.

INDEX

Mots-clés : eau(x), représentations sociales, zone humide, gouvernance, espace littoral

Keywords : water(s), social representations, wetland, governance, coastal space

AUTEURS

CÉLINE BARTHON

Céline barthon est géographe, enseignante-chercheuse à l'université d'Angers, UMR 6590 Espaces et Sociétés, Maison des sciences humaines.

[celine.barthon\[at\]univ-angers\[dot\]fr](mailto:celine.barthon@univ-angers.fr)

<http://eso-angers.cnrs.fr/fr/equipe/chercheurs-et-enseignants-chercheurs/barthon-celine.html>

XAVIER MICHEL

Xavier Michel est géographe, enseignant-chercheur à l'université de Caen-Normandie, UMR 6590 Espaces et Sociétés, Maison de la recherche en sciences humaines.

[xavier.michel\[at\]unicaen\[dot\]fr](mailto:xavier.michel@unicaen.fr)

<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/pagePerso/2702337>

MATHILDE DE CACQUERAY

Mathilde de Cacqueray est géographe, docteure en géographie, UMR 6590 Espaces et Sociétés, université d'Angers, Maison des sciences humaines.

[mdc.univ.angers\[at\]gmail\[dot\]com](mailto:mdc.univ.angers[at]gmail[dot]com)

CÉLINE CHADENAS

Céline Chadenas est géographe, enseignante-chercheuse à l'Institut de géographie de Nantes, Géolittomer-Nantes UMR 6554 LETG.

[celine.chadenas\[at\]univ-nantes\[dot\]fr](mailto:celine.chadenas[at]univ-nantes[dot]fr)

<http://letg.cnrs.fr/auteur3.html>

VINCENT ANDREU-BOUSSUT

Vincent Andreu-Boussut est géographe, enseignant-chercheur à Le Mans université, UMR 6590 Espaces et Sociétés.

[vincent.andreu-boussut\[at\]univ-lemans\[dot\]fr](mailto:vincent.andreu-boussut[at]univ-lemans[dot]fr)

<http://eso-lemans.cnrs.fr/fr/equipe/enseignants-chercheurs-enseignantes-chercheuses-chercheurs-et-chercheures/vincent-andreu-boussut-1.html>

ARNAUD DE LAJARTRE

Arnaud de Lajartre est juriste, enseignant-chercheur en droit public à l'université d'Angers, Centre Jean Bodin.

arnaud.bernarddelajartre@univ-angers.fr

<http://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/annuaire-2/b/e/uduser-a-bernarddel-fr.html>